



Le mot du Maire

Avec le mois de mars s'annoncent la fin de l'hiver et l'éclosion du printemps, ce qui ne constitue pas une grande nouvelle en soit, mais il semble aussi que dans un même mouvement les efforts consentis pour contenir les effets de la pandémie commencent à porter leurs fruits, que les courbes de contamination s'infléchissent et que des jours plus souriants peuvent être escomptés. Bien évidemment votre municipalité guette avec une certaine fébrilité, comme tout un chacun, cette éclaircie. L'automne et l'hiver ont été surtout marqués par des actions internes de réorganisation des services municipaux et d'intenses préparations de projets d'envergure mais le partage de ces projets, les discussions, les échanges directs avec nos concitoyens font défaut, ce qui représente une grande source de frustration. Vous êtes certes nombreux à m'écrire pour me faire part d'attentes, d'interrogations, d'impatience et aussi pour exprimer des suggestions, quelquefois des compliments ; ces courriers sont précieux mais ils ne sauraient durablement remplacer les échanges directs. Dès que possible nous réactiverons donc les réunions de quartier en commençant très probablement par le quartier des Vosges dont de nombreux habitants expriment des souhaits, pas toujours concordants, d'aménagements et d'apaisement de leur cadre de vie. Par ailleurs la municipalité, si elle n'anticipe pas de retours des cérémonies et des festivités en conditions normales avant la fin mai, commence à préparer activement la fête de la musique et le 14 juillet et apporte déjà son soutien à la préparation de la prochaine édition des concerts de « Fort en Musique » prévue mi-août ainsi qu'à des journées consacrées à la musique électronique qui s'annoncent pour la fin août.

Christian Coddet

Porte close à la trésorerie

Depuis le 8 février la trésorerie de Giromagny est fermée sur décision du Directeur Départemental des Finances Publiques en raison de la détection d'un taux de radon trop élevé dans les locaux eu égard aux normes en vigueur. Le radon est un gaz radioactif issu de la décomposition du radium lui-même résultant de la décomposition de l'uranium. Ce gaz s'exhale du sol et se concentre dans les milieux mal ventilés, en particulier les sous-sols et les rez-de-chaussée. En France les lieux les plus exposés sont le massif central, le massif Armoricaïn, les massifs des Vosges et du Jura. Cette exposition à la radioactivité, qui s'exprime en Becquerels (Bq), représente en moyenne un tiers de l'exposition naturelle en France mais avec de fortes disparités (le reste provient notamment du rayonnement cosmique et des éléments dispersés dans l'atmosphère comme les cendres de charbon). Cette exposition au radon fait l'objet d'une réglementation dans le code du travail depuis 2018. Les moyens de prévention sont pour l'essentiel la ventilation forcée des locaux et éventuellement la mise en place de membranes imperméables et de joints. Les locaux de la trésorerie feront donc l'objet de travaux d'assainissement afin de permettre une réouverture la plus rapide possible. Cette contrainte permet de rappeler à tous les occupants d'appartement situés sur vide sanitaire, avec sous-sol ou en rez-de-chaussée, la nécessité de bien ventiler les locaux pour limiter l'exposition à ce gaz, notre commune présentant un risque d'exposition de catégorie 3 (le plus élevé).

Christian Coddet

Déneigement

Le personnel des services techniques et l'entreprise sous-traitante n'ont pas négligé leurs heures, ni de nuit, ni le week-end afin de rendre voiries et parkings le plus utilisables possible. Pourtant, de nombreux véhicules stationnés de manière anarchique, parking mairie, école L'homme et autres nombreux endroits dans la commune, n'ont pas facilité le travail, voire l'ont beaucoup gêné. Nulle envie de chercher à justifier les raisons de l'impatience de plusieurs concitoyens mais il faut tout de même déplorer une intolérance vis-à-vis d'une situation qui n'est pas arrivée depuis de nombreuses années. Il faut relever que nous avons poussé environ 60 000 m³ de neige en seulement quelques jours. Par ces temps difficiles à vivre ensemble pendant les restrictions sanitaires, nous souhaitons à tous de profiter des plaisirs que la neige procure.

Patrick Demougé

La forêt communale

La forêt communale représente une source de revenus non négligeable pour la commune ainsi que des enjeux patrimoniaux et environnementaux importants. Lors de la dernière séance du Conseil Municipal des représentants de l'ONF œuvrant sur notre secteur, Benoit Vivien et Yvan Nicolas, ont été invités par le maire à présenter ce patrimoine et ses enjeux aux nouveaux élus. Ceux-ci ont tout d'abord rappelé que la forêt communale de Giromagny est organisée en 34 parcelles dont l'essentiel se trouve sur les communes voisines : 239 ha à Auxelles-haut, 195 ha

à Lepuix et 4,55 ha à Auxelles-bas, seulement 41,68 ha se trouvant sur notre ban communal. La politique d'aménagement de ces parcelles a fait l'objet d'une contractualisation avec l'ONF sur un programme à 20 ans (2009 à 2028) consultable en mairie. Dans le régime forestier qui relève du partenariat avec l'ONF on retrouve les tâches classiques de martelage, d'inventaire, de préparation coupes, de police, de suivi d'exploitation ... Par contre les travaux relevant du secteur concurrentiel comme l'élagage, les coupes, les plantations, ... ne sont pas inclus. La Charte de la forêt communale est disponible sur le site des COFOR. Pour ce qui est des ventes de bois, différents modes de ventes sont possibles : vente en bloc et sur pied, vente en bois façonné, ... En 2020 la vente a été effectuée en bloc et sur pied avec un résultat modeste de 32 400 € contre 78 000 € en 2019. Les travaux prévus en 2020 ont été retardés par les conditions sanitaires et climatiques et la plantation d'un îlot d'avenir a malheureusement été un échec. La forêt de Giromagny présente plusieurs concessions que l'on peut retrouver en page 16 du programme d'aménagement forestier. Une convention avec le VTT club de Giromagny est établie depuis plusieurs années et une sécurisation du site et notamment des sentiers a été faite courant 2019-2020. La réserve naturelle des Ballons Comtois (www.reserves-naturelles.org/ballons-comtois), d'une superficie totale de 2259 ha, incorpore 51 ha de la forêt de Giromagny (parcelles 1, 2, 3, 7 et 9). Les parcelles 1, 3 et 5 de notre forêt sont aussi concernées par un îlot Natura 2000. Un programme supplémentaire sera proposé en 2021 pour l'entretien des fossés et des buses et la rénovation d'une partie de la route forestière. Pour le bois de chauffage la commune s'est mise en relation avec la commune d'Auxelles-Bas pour la saison 2020/2021 car pour cette saison il n'y a pas de possibilité sur Giromagny.



Christophe Dunez

Compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2021

Vingt conseillers étaient présents et un représenté lors de la dernière séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 4 février. La séance a débuté par une présentation des ressources forestières de la commune par des représentants de l'Office National des Forêts. Après cette présentation le Conseil a décidé des coupes à pratiquer pour l'année 2021 (parcelles 13 et 14) qui seront proposées à la vente en bloc et sur pied puis donné son accord pour la signature d'une convention avec le Bike Club de Giromagny en vue d'agrandir le circuit VTT de « cross-country » du fort Dorsner établi sur la parcelle 34 classée « zone d'accueil du public ».

Plusieurs points techniques sont ensuite réglés rapidement à l'unanimité : - choix de Christian CODDET et Jean-Louis SALORT comme délégués, respectivement titulaire et suppléant, à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CCVS (Communauté de Communes) ; - Participation à un groupement de commandes pour la reliure et la restauration des registres officiels (état civil, délibérations du conseil, ...) ; - Cession du véhicule municipal destiné au transport des repas de la cantine scolaire à la CCVS puisqu'elle est titulaire de cette compétence depuis 2019 ; - Mise à disposition du centre communal d'action sociale (CCAS) d'un véhicule municipal peu utilisé (Citroën C2) afin de faciliter les déplacements du nouvel agent recruté par le centre.

Le Conseil approuve ensuite la signature d'une convention quadripartite entre la Commune, la Communauté de Communes, l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Giromagny et l'Association Culturelle du Pays sous-Vosgien par laquelle la commune renouvelle son soutien, à hauteur de 2350 €/an, pour le développement de la pratique musicale en orchestre d'harmonie.

Dans les points suivants, le maire propose de mettre à jour le tableau des emplois qui ne reflète plus la réalité des postes occupés depuis plusieurs années et de procéder à des ajustements. Le Conseil approuve ainsi - Le recrutement de 4 stagiaires (Lycée Follereau, KISEL et IUT de Belfort au cours des prochains mois) ; - La transformation de 3 postes afin de permettre l'avancement de carrière de 3 agents ; - La suppression de 3 postes d'ATSEM ; - La suppression de 4 postes d'adjoint technique ; - La création d'un poste de technicien. Le nouveau tableau des emplois fait ainsi état de 13 postes statutaires pourvus à ce jour. L'équipement informatique de la commune étant devenu largement obsolète, le maire propose de recourir aux services du syndicat « Territoire d'Énergie » pour renouveler et mettre à jour nos équipements en transférant globalement au syndicat la compétence informatique (matériels et logiciels). Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité. Suivent trois points technico-économiques par lesquels le Conseil approuve à l'unanimité l'instauration des redevances pour

l'occupation du domaine public par les réseaux et par les chantiers de travaux sur les réseaux de transport de gaz et d'électricité, telles que prévues par le décret N° 2015-334 du 25 mars 2015.

Dans le point suivant le maire propose l'acquisition d'une partie du mobilier de la maison Mazarin afin d'une part de conserver son potentiel historique et d'autre part de permettre une utilisation rapide des lieux sans attendre les opérations qui seront à entreprendre ultérieurement pour atteindre une parfaite adaptation aux fonctions envisagées et satisfaire aux conditions réglementaires d'accueil du public. Un rapport d'expertise a estimé la valeur du mobilier retenu à 31 400 € TTC sans compter la valeur des tapis et d'autres équipements, notamment électroménagers, qui pourront être conservés. Un accord a été trouvé sur un montant de 23 430 € TTC. Après discussion le Conseil approuve cette acquisition par 16 voix pour. Des parts sociales du Groupement Forestier du Montjean étant mises en vente (259 parts pour un montant de 4921 €), le maire propose que la commune se porte acquéreur afin d'agrandir son patrimoine forestier. Le Conseil approuve cette acquisition à l'unanimité.

En dernier point le maire rappelle que, pour des raisons historiques et démographiques, la ville de Giromagny dispose de deux écoles primaires, l'école Joseph Lhomme sise dans un bâtiment traditionnel du XIXème et l'école Dr. Benoît sise dans l'ancien collège construit dans les années 1960. Ces 2 bâtiments sont aujourd'hui à la fois surdimensionnés et bien éloignés des normes actuelles de fonctionnalité, d'accessibilité voire même de sécurité pour l'accueil des élèves. Les coûts d'entretien et de fonctionnement qui en découlent deviennent rédhibitoires en regard des moyens communaux. En 2018, les 2 écoles ont déjà été regroupées d'un point de vue administratif et ne disposent donc plus que d'un seul directeur. Aujourd'hui, après plusieurs mois d'études, d'échanges et de concertation, il apparaît judicieux de passer à la phase opérationnelle du regroupement en choisissant et en adaptant un seul site pour l'enseignement primaire et en bénéficiant des crédits de relance prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments. Les études préliminaires des structures bâtementaires (2015) avaient montré que le bâtiment du site Dr. Benoît est celui qui se prête le mieux et certainement de la façon la plus économique à un projet de réhabilitation. Les études de faisabilité et d'avant-projet réalisées récemment permettent aujourd'hui de présenter un projet complet de réhabilitation de l'école Dr. Benoît avec l'objectif de réaliser les travaux au cours de l'année 2021-2022 et d'entrer dans les lieux en septembre 2022. Le coût total de l'opération est évalué à environ 885 k€ et la commune pourrait solliciter une subvention à hauteur de 60%. Après discussions le conseil approuve à l'unanimité le projet dont la réalisation reste toutefois suspendue à l'obtention des subventions attendues.

Séverine Bonnet

Des aides pour la rénovation de logements

Le 27 janvier, la commission CCAS a reçu Madame Catherine SIMON, chargée d'opérations à URBAM Conseil, pour une présentation du dispositif d'aides à la rénovation des logements dans le cadre de l'OPAH de la Communauté de Communes des Vosges du Sud. Il s'agit du programme « Habiter mieux sérénité » en lien avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat, agence locale de Belfort). Ce dispositif permet de solliciter des aides pour réaliser des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique des logements. Les types de travaux concernent autant l'habitat dégradé à très dégradé, que la précarité énergétique ou l'autonomie.

Madame Simon accompagne les propriétaires : visite à domicile, expertise technique et financière, établissement du dossier informatisé, suivi du dossier administratif du dépôt jusqu'au paiement des aides. Depuis 4 ans, 116 accompagnements ont été réalisés dans le cadre de l'OPAH (dont 41 à Giromagny).

A titre d'exemple, un propriétaire bailleur a rénové son logement pour un gain énergétique de 43 %. Le coût total des travaux s'élève à 33 913 euros TTC (isolation des parois opaques, remplacement des fenêtres double vitrage, réfection complète des équipements, de l'électricité, des revêtements)

Les subventions qui lui ont été attribuées : 12 302 euros au titre de l'ANAH / 3 000 euros de prime Mairie / soit un total de 15 302 euros, soit 45 % du coût total de l'opération.

D'autres dispositifs existent pour les propriétaires qui ne répondraient pas aux critères d'éligibilité définis dans le cadre de l'OPAH.

Contact : Catherine SIMON, chargée d'opération URBAM Conseil, 06 70 16 15 04

Prochaines permanences à la mairie : mercredi 10 mars de 13h00 à 15h00 / mercredi 24 mars de 11h00 à 13h00.

Patricia Villaumié

Hommage

Le 17 février dernier, Christian Larquemin nous a quitté.

Inutile de le présenter. Parents, élèves, jeunes, moins jeunes, spectateurs, musiciens, ou amateurs de musique, on l'a tous cotoyé ici et là, Rougegoutte, Vescemont, Giromagny, Belfort... Dire qu'il y a 1 an, le 16 février



2020, la classe guitare de Christian, sous l'égide de l'école de musique du Pays-sous-Vosgien faisait encore résonner les murs de la salle des fêtes de Giromagny. Des kg de patience, d'humour et de gentillesse ont permis à une ribambelle d'enfants du canton d'apprendre à jouer de la guitare, instrument si beau mais si rude avec les doigts de ses jeunes élèves. Ceux des adultes aussi. Seulement, le charisme et le talent incroyables de Christian attireraient les candidats qui gonflaient l'agenda surbooké de ce professeur exceptionnel.

Tantôt accompagnateur du Bling-Blang, tantôt tzigane avec le Trio Rapsodie ou 3^e larron de Los tres Caminos pour le bonheur d'accompagner la voix sublime de Elle, l'une de ses filles, Christian faisait le bonheur de tous ceux qu'il croisait et rayonnait dans un périmètre proche de celui du firmament où il s'en est allé. Merci Christian pour le bonheur que tu nous as procuré pendant tant d'années. Adieu Monsieur le Professeur, on ne vous oubliera jamais... Nous présentons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

Cécile Catenaro Pourchet

Avis aux photographes

Avec ce bel hiver, il n'échappe à personne que notre commune offre un cadre idéal pour admirer de magnifiques paysages.

On devient alors un peu tous paparazzi, traquant le rayon de soleil ou attendant avec patience l'arrivée d'un coin de ciel bleu qui illuminera la photo idéale pour un fond d'écran ou un like sur Facebook !

Toutes les saisons s'y prêtent d'ailleurs.

=> Si vous souhaitez partager votre cliché, il pourrait être à l'honneur à la Une d'un prochain bulletin communal, avec la mention de l'auteur.

Pour cela, il vous suffit d'envoyer votre photo par courriel, taille réelle, à l'adresse giro.com90200@gmail.com

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars :

=> journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

=> La commune de Giromagny organise une cérémonie commémorative le vendredi 19 mars au Mémorial d'Afrique du Nord – Square du souvenir.

Si l'urgence sanitaire est maintenue, cette cérémonie aura lieu sans public et dans un format restreint dans le plus strict respect des mesures sanitaires.

Que commémore-t-on le 19 mars ?

La journée nationale est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Que sont les accords d'Évian du 18 mars 1962 ?

Des négociations visant à rétablir la paix en Algérie commencent, le 20 mai 1961, à Évian entre la France et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). S'ensuit un processus long et difficile de négociations, plusieurs fois reportées, pour sortir d'une guerre de décolonisation. Les discussions sont accélérées par l'aggravation du conflit. Le 18 mars 1962, à l'Hôtel du Parc d'Évian, des accords sont signés par Louis Joxe, ministre français chargé des questions algériennes, et Krim Belkacem, chef de la délégation algérienne représentant du GPRA. Le soir, le général De Gaulle annonce la signature des accords d'Évian qui se traduisent dès le lendemain 19 mars à midi par un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien.

Extrait de Vie publique.

Barbara Natter



• Mercredi 3/03 à 10h30 : Appli sur iPad

Musique, sciences, aventures, habileté, créativité... L'électronique vous fera rêver !

A partir de 6 ans. Nombre de tablettes limité, réservation conseillée.

• Mercredi 31/03 à 10h30 : Des histoires sorties du placard

Programme à suivre... ou à élaborer ensemble si vous avez du temps à offrir et de l'envie pour raconter des histoires, jouer de la musique, animer des marionnettes et cetera ! Jauge en fonction des règles sanitaires en vigueur, réservation conseillée. À partir de 5 ans environ.

Réservation et renseignements dans les locaux de la médiathèque ou au 03 84 29 03 57

NDLR : les évolutions de la situation sanitaire actuelle et de possibles décisions gouvernementales ou préfectorales en découlant sont éventuellement susceptibles d'influer sur cette programmation.

Giropratique

Gendarmerie :	03 84 29 30 17
Mairie :	03 84 27 14 18
Pompiers :	18
SAMU :	15
ENEDIS :	09 72 67 50 90
GRDF :	08 00 47 33 33
Syndicat des Eaux :	03 84 29 50 19
CCVS Assainissement :	03 84 27 15 98
Pharmacie de garde :	3237
Médecin de garde :	3966

Contact internet à disposition :
mairie@giromagny.fr

En mars

Jeu 11/03	Ramassage des sacs de tri (à sortir la veille dès 18h)
Lun 15/03	Déchetterie mobile de 12h à 19h au stade Édouard Travers
Jeu 18/03	Permanence FNATH de 14h à 16h (petite salle à la mairie de Giromagny)
Ven 19/03	Manifestation patriotique « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie Square du Souvenir à 17h.
Sam 20/03 & Dim 21/03	Bourse aux vélos GIROBIKE CLUB Renseignements Tél : 06.33.30.98.81 Mail : bike.club.giromagny@orange.fr
Jeu 25/03	Ramassage de sacs de tri (à sortir la veille dès 18h)

Quand sortir ses sacs jaunes ?

L'arrêté municipal N° 7494 du 20/12/2017 dispose que les sacs de tri sélectif doivent être sortis la veille du jour de collecte **à partir de 18 heures**. Les contrevenants s'exposent à une amende de 17€.

Attention, en cas de non-conformité, prière de reprendre les sacs jaunes laissés sur le trottoir et les reconditionner, c'est une question d'hygiène, de bon sens et de citoyenneté ! Merci

Le calendrier des jours de collecte est disponible sur l'agenda du site web de la commune et, pour les abonnés au service d'information illiwap, un rappel est envoyé le mercredi soir des semaines concernées.

Rappelons que l'application illiwap est disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play et que son utilisation est sans frais pour les abonnés.



Tous les anciens numéros de ce mensuel sont accessibles sur :
<https://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : Christian Coddet
Rédaction et mise en page : Sonia Sebag
Impression : Belfort 2S Impression
Distribution : mairie de Giromagny

1800 exemplaires - N° 213 - Dépôt légal 02-2021

Saveurs et culture : Recette de cuisine - Tian sauce Morteau

La médiathèque de Giromagny est La médiathèque référente du Territoire de Belfort sur la gastronomie. Elle propose au public le plus grand fonds de documents sur ce thème (livres, CD, DVD...).

Aujourd'hui Martine Bonnelles, bénévole à la médiathèque, vous propose le « Tian de légumes d'automne à la saucisse de Morteau ». Une recette testée et appréciée, puisée dans le magazine « Comtois je cuisine » d'automne 2019. Revue dédiée à la gastronomie et à l'art de vivre en Franche-Comté disponible à la médiathèque.

Les conseils de Martine :

* cuire la saucisse la veille ;

* le lendemain opération épluchage des légumes puis mise en place du Tian.

Pour plus de rapidité, placer d'abord un des légumes (exemple la carotte ou la pomme de terre) et intercaler les autres ingrédients.

Préparation : 30 min. Cuisson : 35 à 40 min.

Pour 6 personnes : 1 saucisse de Morteau, 4 feuilles de chou frisé, 3 grosses pommes de terre, 1 grosse carotte violette, 1 grosse carotte orange, 1 petite courge butternut, 2 gros panais, 1 oignon, 2 gousses d'ail, 30 g de pignons de pin, 6 brins de thym, huile d'olive, sel, poivre.

1. La saucisse de Morteau. Faites cuire la saucisse de Morteau pendant 20 min dans une casserole d'eau bouillante. Egouttez, laissez-la tiédir puis coupez-la en rondelles.
2. Les légumes. Pelez les pommes de terre, les carottes, les panais, l'oignon et la courge puis taillez-les en rondelles régulières. Pelez et hachez l'ail. Rincez et faites blanchir les feuilles de chou 5 à 10 min. dans une casserole d'eau bouillante salée. Egouttez-les sur un linge.
3. Montage et cuisson. Préchauffez le four à 180°C (th. 6). Tapissez le fond et les bords du plat de feuilles de chou. Disposez tous les légumes et les rondelles de saucisse de Morteau en les alternant. Salez, poivrez, parsemez d'ail, de thym et de pignons. Versez un filet d'huile d'olive sur le dessus, salez, poivrez. Enfourez et laissez cuire 35 à 40 min.

La photo est tirée du site web lasaucissedemorteau.com par pinterest.

« Elle fait partie des classiques chez nous. » indique Martine.



Tribune de l'opposition

Lors du dernier conseil municipal, l'ONF est venu se présenter aux membres du conseil et a largement rappelé les enjeux pour notre domaine forestier qui s'étend sur plus de 400 hectares : coupe de bois et plantation de nouvelles essences pour faire face au réchauffement. Nous saluons l'initiative de M Coddet et nous espérons que la municipalité sera attentive à ces recommandations dans les années qui viennent. Le projet de restructuration des écoles est un sujet sensible sur lequel il est difficile d'avoir un retour clair : d'un côté la majorité parle de « retours très positifs de la part des équipes d'enseignants » pourtant ce ne sont pas les remarques que nous avons sur le terrain : plus de gymnase pour les élèves, cour amputée d'une bonne moitié, projet de drive avec le double d'élèves qui ne fonctionne déjà pas à l'école L'homme ! Nous ajoutons que nous n'avons vu aucun rapport de réunion à ce-jour. Le printemps arrive enfin, restez prudents ! Nous espérons que la situation sanitaire va s'améliorer d'ici l'été...

Charlène, Mathieu, Gilles.